

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 41



N°002

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FÉVRIER 2026**

L'AN deux mille vingt-six, le 19 février, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 février 2026, s'est réuni Hôtel de ville - Salle du Conseil municipal à 18h00 à sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise, DANDRIEUX Dominique, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DA SILVA Solène, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, VACHER Annie, GILLY Jean-Paul, HE Dominique, CAMBIANICA Robin, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, HOCINE Massinissa, EMEL Maryse, CHIKHDENE Zayen, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadège, NAULEAU Pierre-Yves, YAOU Fatima, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : SACKHO Kourtoum, KARMAN Jean-Jacques, BOUCHA Safia, YONNET-SALVATOR Evelyne.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Jérôme LEGENDRE

Madame Patricia LOE

Monsieur Lewis CHARTIER

Madame Margaux HOUIS

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Madame Marie-Amélie ANQUETIL

Monsieur Zishan BUTT

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Marie-Pascale REMY

Monsieur Guillaume GODIN

Monsieur Pierre SACK

Madame Mizgin OZHAN

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Monsieur Damien BIDAL

Madame Nabila DJEBBARI

Madame Soizig NEDELEC

Secrétaire de séance : Marie-Françoise MESSEZ

Direction des Ressources Humaines et Relations Humaines/Service
Analyse et pilotage de la masse salariale

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine FRANCKET,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.21222-21, L.2313-1, R.2313-3 ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1, L.721-1, L. 522-23 et suivants ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la liste d'aptitude dressée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, au titre de la promotion interne au choix pour l'accès au premier grade du cadre d'emplois des Attachés territoriaux et des Agents de maîtrise ;

Vu les besoins de la Collectivité et la nécessité d'adapter le tableau des effectifs aux évolutions statutaires des agents ;

Considérant que plusieurs agents ont rempli les conditions pour être nommés au titre de la promotion interne, conformément aux dispositions statutaires applicables ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de créer, préalablement à toute nomination, les effectifs correspondants aux grades d'accueil ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, d'adapter le tableau des effectifs de la Commune afin de permettre ces nominations et prendre en compte les nouveaux besoins de la Collectivité ;

Adoption à l'unanimité par 32 pour , 16 se sont abstenus(Yasmina BAZIZ, Sandrine GRYNBERG DIAZ, Maria Elisabete GONCALVES PEIXOTO, Massinissa HOCINE, Zayen CHIKHDENE, Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Marc GUERRIEN , Nadège NIFEUR, Pierre-Yves NAULEAU , Fatima YAOU , Zishan BUTT, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC, Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI) , 1 ne prend pas part au vote (Samuel MARTIN)

DELIBERE :

DECIDE d'ajuster le tableau des effectifs afin de prendre en compte :

La promotion interne :

- 4 emplois à temps complet au grade d'attaché territorial,
- 13 emplois à temps complet au grade d'agent de maîtrise ;

Au titre de nouveaux besoins :

- 2 emplois à temps complet d'adjoint administratif territorial,
- 1 emploi à temps complet d'attaché territorial,
- 16 emplois à temps complet d'adjoint technique territorial,
- 1 emploi à temps complet de rédacteur territorial,
- 2 emplois à temps complet d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi à temps complet d'administrateur territorial,
- 1 emploi à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi à temps complet de gardien-brigadier,
- 1 emploi à temps complet d'infirmier soins généraux,
- 1 emploi à temps complet de masseur-kinésithérapeute et orthophoniste de classe hors classe,
- 1 emploi à temps complet de technicien principal de 2^{ème} classe.

DECIDE de supprimer au tableau des effectifs :

- 1 emploi à temps complet de brigadier-chef principal,
- 1 emploi de technicien.

PRECISE que les grades rendus disponibles seront supprimés après passage en comité social territorial.

DECIDE de créer au tableau des emplois afin de répondre aux nouveaux besoins de la Collectivité :

- 1 emploi de Chef de projet à temps complet ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux et des ingénieurs territoriaux.

DECIDE de supprimer au tableau des emplois :

- 1 emploi à temps complet de chef de la vidéo-protection ouvert au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

DECIDE d'ouvrir au cadre d'emploi des administrateurs territoriaux l'emploi de directeur de la communication événementiel et attractivité.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents seront inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 25/02/26
Accusé en préfecture :
93-219300019-20260219-lmc142372-DE-1-1
Publiée le : 25/02/26
Certifiée exécutoire : 25/02/26

Le Maire,
Karine FRANCKET

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'K. Francklet', written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and the text 'AUBERVILLIERS' and 'MAIRIE D'AUVERGNE' around the perimeter.

Mise à jour du tableau des effectifs en date du 20/02/2026 - Budget principal Ville d'Aubervilliers

Secteur / Catégorie / Cadre Emploi	Budgétés	dont TNC	Pourvus	dont TNC	Vacants	dont TNC
Total général	1868	133	1692	95	176	38
Secteur administratif	479	2	450	1	29	1
Administrateur	4		2		2	
Adjoint administratif territorial	76		68		8	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	45		45			
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	122		119		3	
Attaché	123	2	116	1	7	1
Attaché principal	27		24		3	
Attaché hors classe	8		7		1	
Rédacteur	41		37		4	
Rédacteur principal de 2ème classe	22		21		1	
Rédacteur principal de 1ère classe	10		10			
Administrateur général	1		1			
Secteur animation	346	123	299	88	47	35
Adjoint territorial d'animation	269	123	224	88	45	35
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	23		23			
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	28		27		1	
Animateur	19		19			
Animateur principal de 2ème classe	4		4			
Animateur principal de 1ère classe	3		2		1	
Secteur emplois fonctionnels	5		5			
Directeur général des services des communes de 80 à 150.000 hab.	1		1			
Directeur général adjoint des services des communes de 40 à 150.000 hab.	4		4			
Secteur médico-social	85	6	75	4	10	2
Psychologue de classe normale	8	5	6	3	2	2
Psychologue hors classe	3		2		1	
Sage-femme de classe normale	3	1	3	1		
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	2		2			
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	3		3			
Infirmier de classe supérieure	1		1			
Infirmier en soins généraux	8		7		1	
Infirmier en soins généraux hors classe	5		4		1	
Puéricultrice hors classe	1		1			
Auxiliaire de puériculture de classe normale	36		32		4	
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	13		12		1	
Aide-soignant de classe supérieure	2		2			
Secteur médico-technique	6	2	4	2	2	
Masseur-kinésithérapeute et orthophoniste de classe hors-classe	1				1	
Pédicures-pod,ergothérapeutes,psychomotricien,orthoptiste,tech.labo.,manip. h cl	1		1			
Pédicures-pod,ergothérapeutes,psychomotricien,orthoptiste,tech.labo.,manip.,prép	4	2	3	2	1	
Patrimoine et bibliothèques	3		3			
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	1		1			
Assistant de conservation principal de 1ère classe	1		1			
Bibliothécaire territorial principal	1		1			
Secteur police municipale	49		44		5	
Brigadier-chef principal	35		32		3	
Gardien-brigadier	12		10		2	
Chef de service de police municipale	2		2			
AUTRES EMPLOIS	13		9		4	
Dentiste	1		1			
Médecin	10		8		2	
Pigiste	2				2	
Secteur social	204		173		31	
Agent social	3		3			
Agent social principal de 2ème classe	12		11		1	
Agent social principal de 1ère classe	16		14		2	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	91		80		11	
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	14		12		2	
Assistant socio-éducatif	28		25		3	
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	12		11		1	
Educateur territorial de jeunes enfants	20		9		11	
Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	6		6			
Conseiller supérieur socio-éducatif	2		2			
Secteur sportif	17		15		2	
Opérateur A.P.S. qualifié	1		1			
Opérateur A.P.S. principal	1		1			
Educateur territorial des A.P.S	9		8		1	
Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	1				1	
Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	4		4			
Conseiller territorial A.P.S. principal	1		1			
Secteur technique	661		615		46	
Adjoint technique territorial	256		247		9	
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	69		69			
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	199		195		4	
Agent de maîtrise	32		14		18	
Agent de maîtrise principal	52		43		9	
Ingénieur	13		13			
Ingénieur principal	13		12		1	
Ingénieur en chef	3		3			
Ingénieur en chef hors classe	1		1			
Ingénieur général	1				1	
Technicien	9		8		1	
Technicien principal de 2ème classe	7		5		2	
Technicien principal de 1ère classe	6		5		1	